

COMMUNE de LA PORTE DU DER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Effectif légal : 29
Nombre de présents : 20

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de votants : 23

L'an deux mil vingt, le trente janvier, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER**, Maire, en session ordinaire, salle des Fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 23 janvier 2020, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :

BAYER Jean-Jacques, BEURNAUX Jean-Pierre, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, CHAUVET Bruno, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, HENNEQUIN Aurore, LEBOEUF Francis, LEDUC Anne, MION Christophe, NOLET Hubert, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PAGNI André, THIRIOT Ludovic, TRAVAILLOT Valérie, VERDUN Michèle.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

HUMBERT Jacques représenté par DAUTEL Jacky
JUILLY Séverine représentée par BEURNAUX Jean-Pierre
VAN-HOORNE Jean-François représenté par OTTENWAELDER Allain

ABSENT EXCUSÉ :

VAILLANT Francis

ABSENTS :

LAFARGE Sandrine, NEANT Sandrine, PERRIN Arnaud

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2020/01-01

Commande Publique – Construction d'un bâtiment périscolaire à l'école maternelle de Montier-en-Der

Le Maire rappelle la délibération n° 2019-09-90 autorisant les travaux de construction d'un bâtiment à l'école maternelle de Montier-en-Der.

Le projet a pour objet la construction d'un bâtiment d'une superficie de 560 m² destiné à accueillir les activités périscolaires des écoles maternelle et élémentaire mais également le centre de loisirs et la cantine des enfants de l'école maternelle. Un préau sera également construit qui pourra également accueillir les enfants de l'école maternelle.

Le Maire présente l'estimation des travaux comme suit :

• Gros-œuvre	107 186.81 € HT
• Charpente couverture	108 037.00 € HT
• Plâtrerie	33 693.40 € HT
• Menuiserie extérieure	47 000.00 € HT
• Menuiserie intérieure	37 083.00 € HT
• Electricité	67 310.00 € HT
• Sols souples	25 540.42 € HT
• Carrelage	17 122.92 € HT
• Peinture	36 394.37 € HT
• Architecte	37 675.53 € HT
• Sondage sol	3 500.00 € HT
• Assurance DO	6 279.26 € HT
• Aléas chantier	<u>26 163.56 € HT</u>
Total	596 889.61 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise les travaux de construction d'un bâtiment périscolaire tels que présentés
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-délégué, à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération 2020/01-02

Commande Publique – Maison Collin : rénovation des façades

Le Maire rappelle la délibération n° 2019-03-49 autorisant les travaux de dégrafage des enduits de la façade de la maison Collin, propriété communale, située 21 place Notre Dame à Montier-en-Der.

Il propose de poursuivre les travaux de façade de cette maison. Ce chantier test permettra d'envisager une aide éventuelle aux particuliers souhaitant rénover leurs façades à pans de bois. Il faut noter que les prévisions de travaux pour cette maison représentent un coût maximal puisqu'il a été choisi de retirer l'ensemble du remplissage en torchis pour ensuite remplir en béton de chanvre.

Le montant des travaux intègre donc à la fois l'esthétique et l'isolation.

Coût estimatif des travaux : 72 690.20 € HT

Maçonnerie	61 677,00 € HT
Peinture	4 405,00 € HT
Maitrise d'œuvre	6 608.20 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention (Valérie TRAVAILLOT) :

- autorise les travaux de rénovation de la façade de la maison Collin tels que présentés
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-délégué, à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération 2020/01-03

Finances Locales – Budget principal : autorisation relative aux dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à ouvrir les crédits suivants en dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	20 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	400 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	600 000 €

Délibération 2020/01-04

Finances Locales – Compétence eau potable

Convention financière avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

Pour mettre en œuvre le transfert de la compétence « eau potable » relevant de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2020, des conventions doivent être conclues entre chaque commune concernée et la Communauté d'Agglomération au début de l'exercice 2020 afin de définir les modalités organisationnelles, financières, comptables et budgétaires pouvant faire l'objet de mouvements financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer chaque convention financière appelée à être conclue entre la Commune de La Porte du Der et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Délibération 2020/01-05

Commande publique – Haras de Montier-en-Der

Construction d'un manège et d'une écurie – Attribution du marché de travaux

Le Maire rappelle les délibérations n° 2018/09-101 à 2018/09-105, n° 2019-03-47 et n° 2019-11-94 autorisant la construction d'un manège et d'une écurie au haras de Montier-en-Der. Il y a lieu de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres :

- | | | |
|-----------------------------|------------------|-----------------|
| • Lot 5 : Serrurerie | Nature et Décors | 107 836.06 € HT |
| • Lot 6 : Plomberie | Boschung | 10 000.00 € HT |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2020/01-06

Commande publique – Haras de Montier-en-Der

Aménagement de l'écurie 2 – Attribution du marché de travaux

Le Maire rappelle les délibérations n° 2018-11-110 et n° 2019-03-48 relatives aux travaux d'aménagement de l'écurie 1 du Haras de Montier-en-Der. Il y a lieu de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres.

- | | | |
|------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| • Lot 1 : Gros-œuvre - maçonnerie | BRISSOT Nicolas SARL | 36 653.00 € HT |
| • Lot 2 : Peinture | DHYEVRE EURL | 15 818.70 € HT |
| • Lot 3 : Plomberie | BOSCHUNG SARL | 9 633.00 € HT |
| • Lot 4 : Equipements intérieurs | MONTSEC Equipements | 27 582.14 € HT |
| • Lot 5 : Valet d'écurie | DHYEVRE Motoculture | 12 420.00 € HT |
| TOTAL | | 102 106.84 € HT |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus et autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2020/01-07

Commande publique – Haras de Montier-en-Der

Création de sentiers équestres – Attribution du marché de travaux

Le Maire rappelle la délibération n° 2018-05-36 relative à la création de sentiers équestres à Montier-en-Der. Il y a lieu de valider le choix de la commission d'Appel d'Offres.

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------|
| • Création et aménagement de circuit pour la pratique du sport équestre | | |
| ○ ALTP SARL | | 59 896.66 € HT |
| • Fourniture de panneaux avec support pour le balisage des circuits équestres | | |
| ○ ONF | | 10 530.00 € HT |
| • Mise en place de panneaux avec support pour le balisage des circuits équestres | | |
| ○ ONF | | 4 810.00 € HT |
| • TOTAL | | 75 236.66 € HT |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus et autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2020/01-08

Finances locales – Haras de Montier-en-Der

Aménagement d'un projet hôtelier – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Maire rappelle le projet de restructuration des bâtiments du haras pour y aménager un complexe hôtelier, gîte de groupes. Cette opération comporte :

- la création de 28 chambres pour un total de 62 lits
- l'aménagement d'un pôle accueil
- l'aménagement d'un pôle bien-être
- l'aménagement d'une salle de réception
- l'aménagement de salles de réunion et/ou petit-déjeuner

Il est envisagé de déléguer la gestion de cet hébergement à un partenaire privé.

Le Maire propose de missionner un assistant au maître d'ouvrage (AMO) pour réaliser une étude en plusieurs étapes, sur la faisabilité de recourir à une concession de service public, pour un montant de 38 343.75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de missionner un assistant au maître d'ouvrage pour réaliser l'étude ci-dessus
- désigne le cabinet Espelia pour réaliser cette étude
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2020/01-09

Finances locales – Haras de Montier-en-Der

Aménagement d'un projet hôtelier – Procédure d'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre

Le Maire rappelle le projet de restructuration des bâtiments du haras pour y aménager un complexe hôtelier, gîte de groupes.

A ce stade du projet, il est nécessaire de sélectionner un maître d'œuvre pour mener une étude sur une part de travaux estimée à 2 785 000 € HT. Compte-tenu du montant estimatif de cette prestation (350 000 € HT), la consultation est passée sous forme de procédure formalisée avec négociation conformément au Code de la Commande Publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement d'un projet hôtelier au haras de Montier-en-Der
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2020/01-10

Commande Publique – Haras de Montier-en-Der

Construction d'un bâtiment dédié à l'équithérapie – Choix du maître d'œuvre

Le Maire rappelle la délibération n° 2019-11-112 relative au projet de construction d'un bâtiment dédié à la pratique de l'équithérapie. Le coût des travaux est estimé à 224 245.22 € HT. A ce stade du projet, il est nécessaire de sélectionner un maître d'œuvre pour mener cette opération.

Le Maire propose de retenir la SASU BELLON Alain, Architecte à Saint-Dizier, pour un montant estimé à 20 182.07 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le travaux ci-dessus ainsi que le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la construction d'un bâtiment dédié à l'équithérapie
- désigne la SASU BELLON Alain, Architecte à Saint-Dizier, comme maître d'œuvre.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2020/01-11

Domaine et patrimoine - Lotissement du Poirier Maillard

Prix de vente des parcelles

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le permis d'aménager du lotissement du Poirier Maillard a été accepté.

Partant du principe que la commune n'a pas vocation à dégager une marge sur ce projet, il est proposé de fixer le prix de vente à 30.83 € HT le m², soit 37 € TTC le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le prix de vente des parcelles du lotissement du Poirier Maillard à 30.83 € HT le m², soit 37 € TTC le m². Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs
- désigne la SCP Prouveur-Ancelin-Schlessler, Notaires Associés, pour représenter la commune sur ce dossier
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

Délibération 2020/01-12

Commande publique - Lotissement du Poirier Maillard - travaux de viabilisation

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le permis d'aménager du lotissement du Poirier Maillard a été accepté. Il y a lieu de l'autoriser à lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de viabilisation des trente lots du lotissement, estimés à 468 790 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à lancer la consultation pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement du Poirier Maillard.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.
- désigne la FP Géomètre Expert, comme maître d'œuvre.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent

Délibération 2020/01-13

Ressources humaines - Avancements de grade : créations de poste

Vu le tableau d'avancement de grade établi par la Commission Administrative Paritaire en date du 26 novembre 2019,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
- la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet et la suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet

- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposés à compter du 1^{er} février 2020.

Délibération 2020/01-14

Ressources humaines – Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Considérant que les besoins du service nécessitent de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps non complet, en raison de la création d'un centre de loisirs. Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps complet, à compter du 5 mars 2020, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps complet, à compter du 5 mars 2020 et autorise la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps non complet, à compter du 5 mars 2020
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2020/01-15

Ressources humaines – Gratification des stagiaires

Le Maire informe les membres du Conseil que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la commune pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il est nécessaire d'établir une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité dont les mentions obligatoires sont déterminées par décret (D.124-4 du Code de l'éducation). Le stagiaire bénéficiera d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective au cours de la période de stage. Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une gratification obligatoire, le stagiaire doit être présent dans la collectivité plus de 44 jours ou plus de 308 heures, consécutifs ou non. Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Elle est due au stagiaire à compter du 1^{er} jour du 1^{er} mois de stage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :

- ✓ les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non
- ✓ la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale

et autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer les conventions à intervenir

Montier-en-Der, le 31 janvier 2020

LE MAIRE,
Jean-Jacques BAYER